



**Unity of Youth**

Thionville et Environs

7 PLACE ROBERT SCHUMANE  
HETTANGE GRANDE  
0636374817  
UNITYOFOYOUTH.ASSO@GMAIL.COM

## **Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire**

**Association : Unity of Youth**

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire**

**Réunion du 10 Mai 2025**

**Lieu : Café Le Beffroi, 30 place Anne Grommerch, 57100 Thionville**

### **Ordre du jour :**

- Transfert du siège social
- Modification des statuts

Le 10 Mai 2025, à 14h00, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au Café *Le Beffroi*, 30 place Anne Grommerch, 57100 Thionville, sous la présidence de Maxime Puntil et assisté par Mme Szot Emeline secrétaire.

Les membres ont été convoqués par mail et par le conseil d'administration le 25 Avril conformément à l'article 15 des statuts.

Une feuille de présence ci-annexée au présent procès verbale a été signée par les 4 membres présent sur 10 membres.

Dès lors, le quorum prévu par l'article 16 étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu tel qu'il est indiqué dans la lettre de convocation.

### **Déroulement de la séance :**

Le président ouvre la séance en rappelant les points à l'ordre du jour :

1. Le transfert du siège social
2. La modification des statuts



# Unity of Youth

Thionville et Environs

7 PLACE ROBERT SCHUMANE  
HETTANGE GRANDE  
0636374817  
UNITYOFYOUTH.ASSO@GMAIL.COM

## 1. Transfert du siège social

Le président expose la nécessité de transférer le siège social de l'association pour des raisons pratiques et stratégiques, notamment un déménagement.

Après discussion, le Conseil procède à un vote à bulletin secret sur la proposition de transfert du siège social.

- **Décision prise** : L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de transférer le siège social de l'association « UNITY OF YOUTH » de: 96, rue principale, 57330 Zoufftgen à 7, place Robert Schumann, 57330 Hettange-Grande.

## 2. Modification des statuts

Le président rappelle que la modification des statuts est nécessaire afin d'intégrer ce changement d'adresse et des modifications générales relatifs à l'organisation de l'association et sa simplification.

Les membres présents prennent connaissance du projet de nouveaux statuts, incluant ce changement, et procèdent à un vote à bulletin secret pour leur adoption.

- **Décision prise** : L'assemblée générale extraordinaire adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de l'association. Ces statuts, annexés au présent procès-verbal, prennent effet immédiatement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. Puntil déclare la séance levée à 15h00. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir que de droit.

## Annexes :

- Nouveaux statuts adoptés
- Lettre destinée à tribunal

Fait à Thionville, le 10 Mai 2025

Maxime Puntil.

Président de l'association

Emeline Szot.

Secrétaire